# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010 Date d'émission: 30/06/2015 Date de révision: 26/04/2018 Remplace la fiche: 03/08/2017 Version: 2.3

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : DETERGENT NEUTRE DESINFECTANT SURODORANT PAMPLEMOUSSE PRAGMA

Type de produit : Détergent,Biocide
Groupe de produits : Produit commercial

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Usage professionnel

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Détergent neutre désinfectant surodorant, rémanent

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SODIP REVERDY
ZA les Barbes d'Or
10260 ST PARRES LES VAUDES - FRANCE
T 03 25 40 75 20 - F 03 25 40 75 22
sodip@sodip-reverdy.fr - http://www.sodipsas.fr/

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux Non classé

Texte intégral des mentions H : voir section 16

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

# 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non déterminé.

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

04/05/2018 FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. D'une manière générale, en cas doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un

médecin.

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau

: Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion

 Cracher. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers identifiés.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés

: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Aucuns dans des conditions normales d'utilisation.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se référer aux mesures de

protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

## 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

04/05/2018 FR (français) 2/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Produits incompatibles : Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Durée de stockage maximale : 24 mois

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection

### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

### Protection oculaire:

Une protection occulaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

# Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou de protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

# Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation

# Contrôle de l'exposition de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : limpide.

Couleur : Légèrement coloré.
Odeur : Pamplemousse.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7 +/- 0.5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)
Point de fusion

Point de congélation

Point d'ébullition

: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible: Aucune donnée disponible: Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 60 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1 +/- 0.005

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

04/05/2018 FR (français) 3/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif. Propriétés comburantes : Le produit n'est pas comburant. Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Voir Rubrique 7.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes dans des conditions normales d'utilisation.

### Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

# Matières incompatibles

Voir Rubrique 7. Manipulation et stockage.

### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO2).

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 7 +/- 0.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 7 +/- 0.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

: Non classé Danger par aspiration

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

# 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque

pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

# Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

04/05/2018 FR (français) 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.4. Mobilité dans le sol

### DETERGENT NEUTRE DESINFECTANT SURODORANT PAMPLEMOUSSE PRAGMA

Ecologie - sol Le produit est miscible dans l'eau. Il peut être diffusé dans les réseaux d'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

# DETERGENT NEUTRE DESINFECTANT SURODORANT PAMPLEMOUSSE PRAGMA

Résultats de l'évaluation PBT Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 mai 2000. Législation nationale: Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579, Article 256 de la loi n° 2010-788, Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012, Décret N° 2012-602 du 30 avril 2012. Ne pas déverser à

l'égout et dans les rivières.

Indications complémentaires : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Vider complètement les

emballages avant élimination.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR): Non déterminé.N° ONU (IMDG): Non déterminé.N° ONU (IATA): Non déterminé.N° ONU (ADN): Non déterminé.N° ONU (RID): Non déterminé.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (IATA) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (ADN) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (RID) : Non déterminé.

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non déterminé.

# IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non déterminé.

# IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non déterminé.

# ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non déterminé.

# RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non déterminé.

# 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non déterminé.
Groupe d'emballage (IMDG) : Non déterminé.
Groupe d'emballage (IATA) : Non déterminé.

04/05/2018 FR (français) 5/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Groupe d'emballage (ADN) : Non déterminé.
Groupe d'emballage (RID) : Non déterminé.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

# - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non déterminé.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de

biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du

producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions

légales

: Directive biocide 98/8/CE : Contient 0.25% (m/m) de chlorure de benzalkonium (CAS n°68391-

05-1).

Type de produit (Biocide) 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres

humains ou des animaux

4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

# Fragrances allergisantes > 0,01%:

# D-LIMONENE

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Regiernent sur les détergents. L'ilquetage du content.	
Composant	%
agents de surface non ioniques, agents de surface cationiques	<5%
désinfectants	
parfums	
LIMONENE	

## 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

04/05/2018 FR (français) 6/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Sources des données

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

: Attention, toutes ces informations concernent le produit concentré. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

04/05/2018 FR (français) 7/7